

Conditions Générales –CartBirds BV

Les présentes Conditions Générales se rapportent à CartBirds BV, à ses noms commerciaux et aux sites et boutiques en ligne connexes.

Pour le traitement des données personnelles dans le cadre du Règlement général sur la protection des données, nous renvoyons explicitement à notre déclaration de confidentialité.

Table des matières :

Article 1 - Définitions
Article 2 - Identité de l'entrepreneur
Article 3 - Applicabilité
Article 4 - L'offre
Article 5 - Le contrat
Article 6 - Droit de rétractation
Article 7 - Frais en cas d'annulation
Article 8 - Exclusion du droit de rétractation
Article 9 - Le prix
Article 10 - Conformité et garantie
Article 11 - Livraison et mise en œuvre
Article 12 - Transactions de durée : durée, résiliation et renouvellement
Article 13 - Paiement
Article 14 - Réclamations
Article 15 - Différends
Article 16 - Dispositions additionnelles ou différentes

Dans ces conditions est compris sous :

1. Période de réflexion : période pendant laquelle le consommateur peut faire usage de son droit de rétractation ;
2. Consommateur : la personne physique qui n'agit pas dans l'exercice de la profession ou de l'entreprise et conclut un contrat à distance avec l'entrepreneur ;
3. Jour : jour du calendrier ;
4. Durée de la transaction : un contrat à distance relatif à une série de produits et / ou de services, dont l'obligation d'approvisionnement et / ou d'achat est étalée dans le temps ;
5. Support de données durable : tout moyen permettant au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement de manière à permettre une consultation ultérieure et une reproduction non altérée des informations stockées.
6. Droit de rétractation : la possibilité pour le consommateur de se retirer du contrat à distance pendant la période de réflexion ;
7. Modèle de formulaire : le modèle de formulaire de rétractation que l'entrepreneur fournit qu'un consommateur peut remplir lorsqu'il veut faire usage de son droit de rétractation.
8. Entrepreneur : la personne physique ou morale qui offre des produits et / ou services aux consommateurs à distance ;
9. Contrat à distance : accord dans lequel, dans le cadre d'un système organisé par l'entrepreneur pour la vente à distance de produits et / ou services, jusqu'à et y compris la conclusion de l'accord, seulement une ou plusieurs techniques de communication sont utilisées.
La distance ;
10. Technologie pour la communication à distance : moyens qui peuvent être utilisés pour conclure un accord, sans que le consommateur et le commerçant soient dans la même pièce en même temps.
11. Conditions Générales : les présentes Conditions Générales de l'entrepreneur.

Article 2 - Identité de l'entrepreneur

Cart Birds BV

Wycker Grachtstraat 38, 6221CX MAASTRICHT ;

Adresse e-mail : help@carebirds.cc

Numéro de Chambre de Commerce : 70238642

Numéro d'identification TVA : NL858207801B01

Article 3 - Applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de l'entrepreneur et à tous les contrats et commandes à distance entre l'entrepreneur et le consommateur.
2. Avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales sera mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué que les conditions générales peuvent être consultées par l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement dès que possible à la demande du consommateur.
3. Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, par dérogation au paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de manière à ce que les consommateurs peuvent être facilement stockés sur un support durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué où les conditions générales peuvent être consultées électroniquement et qu'à la demande du consommateur, elles seront envoyées gratuitement par voie électronique ou autre.
4. Dans le cas où des conditions spécifiques de produit ou de service s'appliqueraient en plus des présentes conditions générales, les deuxième et troisièmes alinéas s'appliqueront sans autre forme de procès et le consommateur pourra, en cas de conditions générales contradictoires, toujours invoquer la disposition applicable qui lui est la plus favorable.
5. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont totalement ou partiellement nulles et non avenues, l'accord et les présentes conditions restent valables et la stipulation en question sera remplacée sans délai par une disposition dont l'intention s'approche le plus possible de celle de l'original.
6. Les situations qui ne sont pas régies par les présentes conditions générales doivent être évaluées « dans l'esprit » des présentes conditions générales.
7. Le manque de clarté sur l'explication ou le contenu d'une ou plusieurs dispositions de nos termes et conditions, doit être expliqué « dans l'esprit » de ces conditions générales.

Article 4 - L'offre

1. Si une offre est de durée limitée ou soumise à conditions, cela sera explicitement indiqué dans l'offre.
2. L'offre est sans engagement. L'entrepreneur a le droit de changer et d'ajuster l'offre.
3. L'offre contient une description complète et précise des produits et / ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre une évaluation correcte de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci reflètent fidèlement les produits et / ou services proposés. Les erreurs évidentes ou les erreurs dans l'offre ne lient pas l'entrepreneur.
4. Toutes les images, les spécifications et les données dans l'offre sont indicatives et ne peuvent pas être une raison de compensation ou de dissolution de l'accord.
5. Les images des produits reflètent fidèlement les produits offerts. L'entrepreneur ne peut pas garantir que les couleurs affichées correspondent exactement aux vraies couleurs des produits.
6. Chaque offre contient une telle information qu'il est clair pour le consommateur quels droits et obligations sont attachés à l'acceptation de l'offre. Cela concerne en particulier :

o le prix incluant les taxes ;

o les coûts éventuels de l'expédition ;

- o la manière dont l'accord sera conclu et quelles actions sont nécessaires à cet effet ;
- o d'appliquer ou non le droit de rétractation ;
- o la méthode de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ;
- o le délai d'acceptation de l'offre ou le délai dans lequel l'entrepreneur garantit le prix ;
- o le niveau du tarif pour la communication à distance si les coûts d'utilisation de la technique de communication à distance sont calculés sur une base autre que le tarif de base régulier pour les moyens de communication utilisés ;
- o si l'accord est déposé après la conclusion, et si oui, comment cela peut être consulté pour le consommateur ;
- o la façon dont le consommateur, avant la conclusion de l'accord, peut vérifier les données fournies par lui en vertu de l'accord et les réparer si nécessaire ;
- o toute autre langue dans laquelle, outre le néerlandais, l'accord peut être conclu ;
- o les codes de conduite auxquels l'opérateur est soumis et la manière dont le consommateur peut consulter ces codes de conduite par voie électronique ; et
- o la durée minimale du contrat à distance dans le cas d'une transaction étendue.

Article 5 - L'accord

1. Sous réserve des dispositions du paragraphe 4, le contrat est conclu au moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et du respect des conditions correspondantes.
2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'entrepreneur confirmera immédiatement par voie électronique la réception de l'acceptation de l'offre. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par l'entrepreneur, le consommateur peut résilier le contrat.
3. Si l'accord est conclu électroniquement, l'entrepreneur prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique des données et il assurera un environnement web sécurisé. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur observera les mesures de sécurité appropriées. À cette fin, nous nous référons à nos conditions de confidentialité.
4. L'entrepreneur peut - dans des cadres légaux - informer si le consommateur peut remplir ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs qui sont importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si l'entrepreneur sur la base de cette enquête a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il a le droit de refuser une commande ou une demande, motivé ou d'attacher des conditions particulières à l'exécution.
5. Avec le produit ou le service, l'entrepreneur enverra les informations suivantes par écrit ou de telle sorte qu'il puisse être stocké par le consommateur de manière accessible sur un support durable :
 - a. l'adresse de visite de l'établissement du commerçant où le consommateur peut se plaindre ;
 - b. les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur peut exercer le droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ;
 - c. l'information sur les garanties et le service existant après l'achat ;
 - d. les informations visées à l'article 4, paragraphe 3 des présentes conditions, à moins que l'entrepreneur n'ait déjà fourni ces informations au consommateur avant la signature de l'accord ;
 - e. les conditions de résiliation de l'accord si l'accord a une durée de plus d'un an ou est indéfini.
6. Dans le cas d'une transaction étendue, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.
7. Chaque accord est conclu sous les conditions suspensives d'une disponibilité suffisante des produits concernés.

Article 6 - Droit de rétractation

Lors de la livraison de produits :

1. Lors de l'achat de produits, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat sans donner de raison dans les 14 jours. Cette période de réflexion commence le jour suivant la réception du produit

par le consommateur ou un représentant désigné à l'avance par le consommateur et porté à la connaissance de l'entrepreneur.

2. Pendant la période de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour évaluer s'il souhaite conserver le produit. S'il fait usage de son droit de rétractation, il retournera le produit avec tous les accessoires et - si raisonnablement possible - dans l'état et l'emballage d'origine à l'entrepreneur, conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.

3. Si le consommateur souhaite faire usage de son droit de rétractation, il est tenu de le faire savoir à l'entrepreneur dans les 14 jours suivant la réception du produit. Le consommateur doit le faire savoir au moyen du modèle d'imprimé. Après que le consommateur a fait savoir qu'il souhaite faire usage de son droit de rétractation, le client doit retourner le produit dans les 14 jours. Le consommateur doit prouver que les marchandises livrées ont été retournées à temps, par exemple au moyen d'une preuve d'expédition.

4. Si le client n'a pas fait savoir qu'il souhaite utiliser son droit de rétractation ou n'a pas restitué le produit à l'entrepreneur après l'expiration des délais mentionnés aux paragraphes 2 et 3, l'achat est alors un fait.

Lors de la prestation de services :

5. Lors de la fourniture de services, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat sans donner de motif pendant au moins 14 jours, à compter du jour de la conclusion du contrat.

6. Afin de faire usage de son droit de rétractation, le consommateur se concentrera sur les instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur avec l'offre et / ou au plus tard à la livraison.

Article 7 - Coûts en cas de retrait

1. Si le consommateur exerce son droit de rétractation, les frais de retour des marchandises seront à sa charge.

2. Si le consommateur a payé un montant, l'entrepreneur remboursera ce montant le plus tôt possible, mais au plus tard 14 jours après l'annulation. Cependant, la condition est que le produit ait déjà été reçu par le marchand ou qu'une preuve concluante de retour complet puisse être soumise. L'entrepreneur a également le droit de déduire les frais d'envoi sur le montant à rembourser. Ce montant peut différer d'un pays à l'autre.

Article 8 - Exclusion du droit de rétractation

1. L'entrepreneur peut exclure le droit de rétractation du consommateur pour les produits décrits aux paragraphes 2 et 3. L'exclusion du droit de rétractation ne s'applique que si l'entrepreneur l'a clairement indiqué dans l'offre, au moins à temps pour la conclusion du contrat.
2. L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les produits :
 - a) qui ont été créés par l'entrepreneur conformément aux spécifications du consommateur ;
 - b. qui sont clairement de nature personnelle ;
 - c. qui ne peuvent pas être retournés en raison de leur nature ;
 - d. cela peut gâcher ou vieillir rapidement ;
 - e. dont le prix est soumis aux fluctuations du marché financier sur lequel l'entrepreneur n'a aucune influence ;
 - f. pour les journaux et magazines non fixés ;
 - g. pour les enregistrements audio et vidéo et les logiciels informatiques dont le consommateur a brisé le sceau.
 - h. pour les produits hygiéniques dont le consommateur a brisé le sceau.
3. L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les services :
 - a) concernant l'hébergement, le transport, le restaurant ou les activités de loisirs à effectuer à une certaine date ou pendant une certaine période ;
 - b. la livraison a commencé avec le consentement exprès du consommateur avant l'expiration du délai de réflexion ;
 - c. en ce qui concerne les paris et les loteries.

Article 9 – Le prix

1. Au cours de la période mentionnée dans l'offre, les prix des produits et / ou services offerts ne seront pas augmentés, sauf pour les changements de prix dus aux modifications des taux de TVA.
2. Contrairement au paragraphe précédent, l'entrepreneur peut proposer des produits ou des services dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et où l'entrepreneur n'a aucune influence, à des prix variables. Ce lien avec les fluctuations et le fait que les prix mentionnés sont des prix cibles sont mentionnés dans l'offre.
3. Les augmentations de prix dans les 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles sont le résultat de règlements ou de dispositions légales.
4. Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si l'entrepreneur l'a stipulé et :
 - a) ils sont le résultat de règlements ou de stipulations statutaires ; où
 - b. le consommateur a le pouvoir de résilier le contrat à compter du jour où l'augmentation de prix prend effet.
5. Les prix mentionnés dans l'offre de produits ou de services incluent la TVA.
6. Tous les prix sont sujets à des erreurs d'impression et de frappe. Aucune responsabilité n'est acceptée pour les conséquences des erreurs d'impression et de frappe. Dans le cas d'erreurs d'impression et de frappe, l'entrepreneur n'est pas obligé de livrer le produit au mauvais prix.

Article 10 - Conformité et garantie

1. L'entrepreneur garantit que les produits et / ou services sont conformes à l'accord, les spécifications énoncées dans l'offre, les exigences raisonnables de solidité et / ou d'utilisation et les droits légaux existant à la date de la conclusion de l'accord. Dispositions et / ou réglementations gouvernementales. En cas d'accord, l'entrepreneur garantit également que le produit convient à une utilisation autre que normale.
2. Une garantie fournie par l'entrepreneur, le fabricant ou l'importateur n'affecte pas les droits légaux et les réclamations que le consommateur peut faire valoir contre l'entrepreneur en vertu du contrat.

3. Tout défaut ou produit incorrectement livré doit être signalé à l'entrepreneur par écrit dans les 4 semaines après la livraison. Le retour des produits doit être dans l'emballage d'origine et à l'état neuf.
4. La période de garantie de l'entrepreneur correspond à la période de garantie du fabricant. L'entrepreneur n'est jamais responsable de l'adéquation ultime des produits pour chaque application individuelle par le consommateur, ni pour tout conseil concernant l'utilisation ou l'application des produits.
5. La garantie ne s'applique pas si :
 - o le consommateur a réparé et / ou traité lui-même les produits livrés ou les a réparés et / ou traités par des tiers ;
 - o Les produits livrés sont exposés à des circonstances anormales ou à une manipulation imprudente ou contraire aux instructions de l'entrepreneur et / ou les emballages sont traités ;
 - o L'inadéquation totale ou partielle est le résultat des règlements que le gouvernement a pris ou fera en ce qui concerne la nature ou la qualité des matériaux utilisés.

Article 11 - Livraison et exécution

1. Le professionnel prendra le plus grand soin lors de la réception et de la mise en œuvre des commandes de produits et lors de l'évaluation des demandes de prestation de services.
2. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a fait connaître à la société.
3. Dans le respect des dispositions du paragraphe 4 du présent article, la société exécutera les commandes acceptées rapidement, mais au plus tard dans les 30 jours, sauf si le consommateur a accepté un délai de livraison plus long. Si la livraison est retardée, ou si une commande ne peut pas ou seulement partiellement être exécutée, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais. Le consommateur n'a pas droit à une compensation.
4. Toutes les dates de livraison sont indicatives. Le consommateur ne peut tirer aucun droit des périodes mentionnées. Le dépassement d'un terme ne donne pas droit au consommateur à une indemnisation.
5. En cas de dissolution conformément au paragraphe 3 du présent article, l'entrepreneur remboursera le montant que le consommateur a payé le plus tôt possible, mais au plus tard 14 jours après la résiliation.
6. Si la livraison d'un produit commandé s'avère impossible, l'entrepreneur s'efforcera de rendre disponible un article de remplacement. La livraison sera fournie de manière claire et compréhensible au plus tard à la livraison, qu'un article de remplacement sera livré. Avec des articles de remplacement, le droit de rétractation ne peut être exclu. Les coûts de toute expédition de retour sont à la charge de l'entrepreneur.
7. Le risque de dommages et / ou de perte de produits incombe à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un pré-désigné et l'entrepreneur a fait un représentant connu, sauf convention contraire explicite.

Article 12 - Transactions de durée : durée, annulation et prolongation

Annulation :

1. Le consommateur peut résilier un accord conclu pour une durée indéterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment dans le respect des règles d'annulation convenues et d'un préavis d'un mois maximum.
2. Le consommateur peut résilier un contrat conclu pour une durée déterminée et s'étendant à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment à la fin de la période stipulée, dans le respect des règles d'annulation convenues. Jusqu'à un mois.
3. Le consommateur peut conclure les accords visés aux paragraphes précédents :
 - o annuler à tout moment et ne pas être limité à la résiliation à un moment précis ou dans une certaine période ;
 - o annuler au moins de la même manière qu'ils l'ont fait ;
 - o toujours annuler avec la même période de préavis que l'entrepreneur a stipulé pour lui-même.

Extension

4. Un contrat conclu pour une durée déterminée et s'étendant à la livraison régulière de produits ou de services peut être reconduit tacitement pour la même durée que l'accord précédent, à condition que le consommateur puisse résilier ce contrat prolongé avec un délai de préavis. Jusqu'à un mois.
5. Un contrat qui a été conclu pour une période déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou de services ne peut être reconduit tacitement pour une période indéterminée si le consommateur peut annuler à tout moment avec un préavis d'au plus un mois et un préavis d'un maximum de trois mois dans le cas où l'accord s'étend à la livraison régulière, mais moins d'une fois par mois, de quotidiens, de nouvelles et d'hebdomadaires et de magazines.
6. Un contrat d'une durée limitée à la livraison régulière de quotidiens, journaux et magazines hebdomadaires (essai ou abonnement d'introduction) n'est pas tacitement poursuivi et se termine automatiquement après le procès ou la période d'introduction.

Durée :

7. Si un accord a une durée de plus d'un an, le consommateur peut résilier le contrat à tout moment avec un préavis d'au plus un mois, sauf si l'équité et le bon sens s'opposent contre la renonciation avant la fin de la durée convenue.

Article 13 - Paiement

1. Sauf convention contraire, les montants dus par le consommateur doivent être payés dans les 7 jours ouvrables suivant la période de réflexion visée à l'article 6, paragraphe 1. En cas d'accord pour fournir un service, il doit périoder après que le consommateur a reçu la confirmation de l'accord.
2. Le consommateur a le devoir de signaler les inexactitudes dans les détails de paiement fournis ou énoncés à l'entrepreneur sans délai.
3. En cas de défaillance du consommateur, l'opérateur, sous réserve de restrictions légales, a le droit de réclamer le produit et de facturer à l'avance les frais raisonnables portés à la connaissance du consommateur.

Article 14 - Règlement des plaintes

1. L'entrepreneur dispose d'une procédure de réclamation bien médiatisée et traite la réclamation conformément à cette procédure de réclamation.
2. Les plaintes concernant l'exécution de l'accord doivent être soumises entièrement et clairement décrites à l'entrepreneur dans les 7 jours, après que le consommateur a découvert les défauts.
3. Les plaintes soumises à l'entrepreneur seront traitées dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation nécessite un délai de traitement plus long prévisible, l'entrepreneur répondra dans les 14 jours avec un avis de réception et une indication lorsque le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.
4. Si la plainte ne peut pas être résolue d'un commun accord, un différend qui est susceptible d'être réglé par le règlement du différend survient.
5. En cas de réclamation, le consommateur doit d'abord se tourner vers l'entrepreneur.
6. Une plainte ne suspend pas les obligations de l'entrepreneur, à moins que l'entrepreneur n'en indique autrement par écrit.
7. Si une plainte est jugée fondée par le commerçant, le professionnel remplacera ou réparera les produits à son choix ou les produits livrés gratuitement.

Article 15 - Différends

1. Sur les accords entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels s'appliquent les présentes conditions générales, seul le droit néerlandais s'applique au stand Maastricht. Même si le consommateur vit à l'étranger.
2. La Convention de Vienne sur les ventes ne s'applique pas.

Article 16 - Dispositions additionnelles ou divergentes

Des dispositions supplémentaires ou s'écartant de ces termes et conditions ne peuvent pas être au détriment du consommateur et doivent être consignées par écrit ou de telle sorte qu'ils peuvent être stockés par le consommateur d'une manière accessible sur un support durable.